

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM627135, N°248874) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre - 30**

Date de parution : 07/11/2026

Coût de l'annonce :

Parution	745,79 € HT
logo	90,00 € HT
Justificatif numérique	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	169,72 €
Total TTC :	1 018,31 €

Fait à Montpellier, le 13 Octobre 2026

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



INFORMATION DU PUBLIC AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant l'opération de requalification urbaine
du Faubourg du Soleil

Par arrêté préfectoral n°2026-10-02 du 06 octobre 2026, une enquête publique est ouverte en mairie Prim' (11 rue Michelet - 30 100 Alès), durant **18 jours consécutifs, du lundi 2 novembre à 8 h au jeudi 19 novembre inclus à 17 h.**

Cette enquête publique est préalable :

- à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de requalification urbaine du Faubourg du Soleil ;

- à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet ;

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la requalification urbaine du faubourg du Soleil et la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Monsieur Yves BENDEJAC, géomètre retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes le 21 août 2026.

La mairie d'Alès, en Mairie Prim', 11 rue Michelet, 30 100 Alès, est désignée comme siège de l'enquête publique conjointe.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que les registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en Mairie Prim', 11 rue Michelet, 30 100 Alès, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- **les lundi et mercredi de 8 h à 17 h non-stop ;**

- **les mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.**

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur le site internet de la mairie d'Alès à l'adresse suivante : <http://www.ales.fr>

Pendant la durée de l'enquête, les observations portant à la fois sur l'utilité publique du projet et sur la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet pourront être faites, par toute personne intéressée, soit :

1) sur les registres d'enquête publique, au format papier, constitués de feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à l'accueil de Mairie Prim', 11 rue Michelet, 30 100 Alès ;

2) adressées par correspondance, à l'attention de « Monsieur le commissaire enquêteur - enquête publique NPNRU faubourg du Soleil », à l'adresse de Mairie Prim', 11 rue Michelet, 30 100 Alès.

3) Adressées directement par courriel à l'adresse URL suivante : dupfaubourg@ext.ville-ales.fr

4) Communiquées, par voie écrite ou orale, au commissaire enquêteur, qui recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues à Mairie Prim', 11 rue Michelet, 30 100 Alès, aux jours et heures suivants :

- le lundi 02 novembre 2026, de 9 heures à 12 heures (jour de l'ouverture de l'enquête) ;

- le mardi 10 novembre 2026, de 9 heures à 12 heures ;

- le jeudi 19 novembre, de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête).

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique, ainsi que celles adressées par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur seront intégrées au registre papier tenu en Mairie Prim'.

Quel que soit le moyen utilisé pour présenter les observations et propositions, ne seront prises en compte, que celles déposées avant la clôture de l'enquête, fixée au 19 novembre 2026, 17 heures.

Le présent avis sera affiché en mairie d'Alès, Hôtel de Ville, au bâtiment ATOME, en Mairie Prim' et sur les lieux du projet. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante :

www.gard.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie d'Alès, Mairie Prim', 11 rue Michelet, 30 100 Alès, ainsi qu'en sous-préfecture d'Alès (BCTDL), et sur le site internet des services de l'État

(www.gard.gouv.fr).

La sous-préfète d'Alès,
signé, Lucie ROESCH